

Braccio, Nadia

De: André L'Archevêque [a.g.larcheveque2012@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 12:05
À: Greffe
Cc: Jean Hudon
Objet: compteur Hydro Québec (R-3964-2016)

A...Mme. Véronique Dubois
De..André L'archevêque
domicilié au 21 Trois Lacs...Morin Heights

J'autorise la régie de mettre en ligne le contenu de cette lettre. Merci

Madame

L'importance de cette lettre vous est communiqué suite à deux lettres que j'ai envoyé enregistré à hydro. QC dont la réponse a été la non disponibilité de compteur non communiquant pour des entrées électrique de 400 amp.

Et nous n'aurions d'autres choix que le compteur communiquant. Ces deux lettres peuvent vous être transmise s'il y a lieu.

Le compteur étant localisé sur le mur extérieur de notre chambre à coucher d'une part et d'autre part, question de santé à préserver et des indicateurs d'une électro-sensibilité, et de nombreux cas de cancer dans la famille de ma conjointe dont les parents sont décédés de la maladie, nous conduisent à insister auprès d'hydro qc. pour conserver notre compteur actuel.

Nous recevons des menaces d'hydro Québec de coupure de service, non justifié. Nous payons nos comptes d'hydro avec assiduité, nous communiquons le relevé de compteur avant chaque facturation et voilà qu'hydro. nous place en souricière.

Nous trouvons inacceptable et intolérable la situation alors que nous nous comportons en citoyen responsable.

Nous avons proposé à hydro. de relocaliser le compteur à leur frais. Nous sommes à la retraite et le coût de relocalisation pour le consommateur est exorbitant alors que hydro. Qc. a les ressources pour le faire. Nous demeurons en zone rurale, en montagne, nous sommes totalement dépendant des services d'hydro. Nous nous sentons pris en otage. Nous avons avisé hydro.qc. qu'une coupure de service nous obligerait de quitter notre résidence. Il semble que nous ne soyons pas entendu.

Nous nous adressons donc directement à vous pour résoudre cette souricière

Nous avons proposé à hydro qc de conserver notre compteur actuel numérique électronique, mais la réponse demeure la même. Il y a lieu d'intervenir auprès d'hydro qc. qui nous dit que le remplacement de notre compteur ne peut être que communiquant car il est périmé et n'existe plus. Notre compteur est âgé de 14 ans et sa durée de vie est loin d'être achevée. Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation et il n'est pas question d'exposer notre santé à des risques qui peuvent être évités. Nous sommes persuadés qu'hydro qc. a les ressources pour

éviter tout risque pour la sante par l utilisation meme de compteur communiquant a faible emission.

nous souhaitons vivement être entendu quelque part, notre confiance en hydro qc.
.....UNE SOCIETE D ETAT.....s effrite.
Hydro qc. se comporterait elle en mauvais citoyen!!

nous souhaitons une réponse a notre courrier.
Nous vous remercions de votre attention

Andre L Archevêque